

Compte rendu ASC du 26 septembre 2018

Présents :

- Marie-Annick Merceur
- Magali Eraud
- Isabelle Laubouet
- Sophie Virepinte

Cadhoc :

Il a été convenu de maintenir les chèques Cadhoc à un montant de 120 euros et de poursuivre les chèques vacances, il faut donc voter cela en CE.

Les critères sont avoir 3 mois continu d'ancienneté au 15 septembre 2018, donc être rentré dans les effectifs au 15 juin 2018, et être présent au moment de la distribution.

La mise sous pli pour envoi en magasin, et la distribution sur Neuville se fera le 26 novembre 2018.

La commission a vu l'organisation de cet envoi en magasin et demande à l'entreprise le fichier d'adresses magasins à jour, et de se rapprocher de la présidente de la commission pour gérer les magasins qui ont fermés et dont les salariés font toujours partie de l'entreprise.

Les documents pour les chèques vacances ont été envoyés en magasin pour un retour maximum au 15 octobre si adhésion. Au départ, voir comment faire la communication.

« Bijou » :

C'est le partenariat que nous avons sur le site de Neuville pour les ventes de Madeleine. Arnaud Fauquant prendra le relais pour s'occuper des commandes et livraison.

Prochaine commission ASC le 15 octobre 2018.